

SEANCE DU 18-07-2014

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bellecombe en Bauges, régulièrement convoqué le huit juillet deux mil quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc BERTHALAY, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs : BERTHALAY Jean-Luc, BOGEY Catherine, DELHOMMEAU Éric, DUSSOLLIER François, LEJEAU Bruno, LEVEQUE Véronique, NICOUD Michel, NIVEAUX Evelyne, PETIT-ROULET Lauriane, SION Christian, PRICAZ Raymond et VADEZ Anne-Sophie.

Étaient excusés : M. CAUSSE Cyrille qui a donné pouvoir à M. LEJEAU Bruno et M BLANC Stéphane qui a donné pouvoir à M. BERTHALAY Jean-Luc, et M. Nicolas COMMUNAL.

Mme Véronique LEVEQUE a été nommée secrétaire de séance.

1. **Présentation de l'organisation des secours.**

Le lieutenant Alexandre DUSSOLLIER Chef du centre de secours du Chatelard présente au conseil municipal l'organisation des secours sur la commune de Bellecombe en Bauges.

Le centre est composé de 40 pompiers volontaires et 1 pompier professionnel qui est l'adjoint du chef de centre. Le centre fait 300 interventions par an. Le centre de secours des Bauges dépend du SDIS de Saint Alban Leysse, il est rattaché au bassin d'opération combe de Savoie Bauges. En cas d'accident c'est le médecin régulateur du SAMU à Chambéry qui décide qui doit intervenir, il est au contre d'appel. (que l'on compose le 112, le 18 ou le 15 l'appel abouti au même centre d'appel).

La vérification des poteaux incendies se fait avec la Communauté de Communes du Coeur des Bauges tous les 3 ans.

Le Conseil Municipal propose d'organiser sur la commune de Bellecombe en Bauges une formation pour l'utilisation d'un extincteur et une formation de premier secours.

2. **Horaires des employés communaux à compter du 1^{er} septembre 2014.**

M. le Maire rappelle que suite à la réforme des rythmes scolaires, les horaires des agents de l'école ont dû être modifiés. Il présente au conseil municipal les nouveaux plannings horaires du personnel de l'école.

- Le poste d'ASTEM pour une durée hebdomadaire de 31 h 15 durant les semaines scolarisables.
- Le poste d'un agent technique, chargé de la garderie, du service des repas et tâches ménagères pour une durée hebdomadaire de 35 h 45 durant les semaines scolarisables.
- Le poste d'un agent technique, chargé de l'élaboration et du service des repas, de la gestion des services périscolaires et de tâches ménagères pour une durée hebdomadaire de 32 h 00 durant les semaines scolarisables.
- Le poste d'un agent technique, chargé de la garderie, du service des repas, des TAP et tâches ménagères pour une durée hebdomadaire de 33 h 30 durant les semaines scolarisables.
- Le poste d'un agent technique, chargé des tâches ménagères pour une durée hebdomadaire de 22 h 15 durant les semaines scolarisables.

Après avoir délibéré le conseil municipal :

- Accepte les nouveaux plannings horaires du personnel de l'école,
- Décide de :
 - o réintégrer Mme ROOS Fabienne sur le poste d'ASTEM titulaire à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 31 h 15 durant les semaines scolarisables, soit 24 h 41 hebdomadaires annualisées.
 - o modifier le temps de travail de Mme Marie-Claude DAVAT, agent technique titulaire à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 35 h 45 durant les semaines scolarisables, soit 29 h 09 hebdomadaires annualisées, comprenant 42 heures de travail pendant les vacances scolaires.
 - o modifier le temps de travail de Mme Laëtitia CLOCHARD, agent technique titulaire à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 32 h 00 durant les semaines scolarisables, soit 26 h 47 hebdomadaires annualisées, comprenant 68 heures de travail pendant les vacances scolaires
 - o nommer Mme Marie Noëlle MOINE agent technique contractuel à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 33 h 30 durant les semaines scolarisables, soit 27 h 33 hebdomadaires annualisées, comprenant 50 heures de travail pendant les vacances scolaires, en contrat à durée déterminé d'une année.
 - o Autorise le Maire a recrutera un agent pour le poste d'un agent technique contractuel à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 22 h 15 durant les semaines scolarisables, soit 19 h 51 hebdomadaires annualisées, comprenant 104.30 heures de travail pendant les vacances scolaires, en contrat à durée déterminé d'une année.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer les contrats ou arrêtés correspondants à ces modifications

Vote : 0 contre 3 abstention 11 pour

3. **Questions diverses :**

Urbanisme :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la liste des demandes d'autorisation d'urbanisme transmise pour instruction au service de la DDT de Chambéry :

Déclaration préalable de :

- Mme Suzanne BLANCHIN pour la réfection de sa toiture à Glapigny, accordé
- M. André PRICAZ pour la création d'un abri de jardin au lieu-dit Villard, accordé.
- M. Jean-Claude MARIN CUDRAZ VUILLAUME pour la pose d'une caravane au lieu-dit Les Eculés, refusé
- M. Christian ASCHEHOUG pour la modification et la création d'une ouverture à Broissieux, en cours d'instruction
- M. Sébastien CONSTANT pour la réfection de sa toiture et la pose de vélux à Chef-Lieu, en cours d'instruction

Permis de construire de :

- M. Luc VADEZ pour la construction d'une maison individuelle au lieu-dit Broissieux, refusé
- Mme Sandrine SAYDE pour l'aménagement d'un appartement au lieu-dit Chef-lieu, accordé
- M. Denis BOYUVIER pour la rénovation et l'aménagement d'appartements au lieu-dit Techet, accordé

Communauté de Communes du Cœur des Bauges :

Le Conseil Municipal est informé des réunions et rencontres qui se sont tenues avec la Communauté de Communes du Cœur :

- réunion pour l'eau
- réunion pour la mutualisation
- rencontre avec Magali PINSON pour l'assainissement
- rencontre avec Jean-Baptiste MOINOT pour le, plan d'action pour les emplacements de tri sélectif et le regroupement pour le ramassage des OM.

Projet de parking à la Charniaz :

Présentation du dernier plan et compte rendu de la rencontre avec les habitants de la Charniaz.

M. Michel NICOUD propose que la mairie installe un panneau indiquant la présence d'école sur le CD. Le Conseil Municipal approuve cette proposition. L'installation de ce panneau sera regroupée avec l'installation de prochains panneaux indicateurs.

4. Approbation du compte rendu précédent :

Le compte rendu du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15

Signature des membres présents

M. BERTHALAY Jean-Luc

Mme LEVEQUE Véronique

M. DELHOMMEAU Éric

M. PRICAZ Raymond

Mme BOGEY Catherine

M. DUSSOLLIER François

M. LEJEAU Bruno

Mme NIVEAUX Evelyne

M. NICOUD Michel

M. SION Christian

Mme PETIT-ROULET Lauriane

Mme VADEZ Anne-Sophie